

Mai 2022

# Evaluation ex-ante des instruments financiers dans le cadre de la gestion des fonds européens confiés à la Région Nouvelle- Aquitaine



Résumé exécutif



Union Européenne



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*



Version 1

Mai 2022

# **Evaluation ex-ante des instruments financiers dans le cadre de la gestion des fonds européens confiés à la Région Nouvelle-Aquitaine**

## **Résumé exécutif**

---

Francie Sadeski, Mathieu Boulestreau, Auriane Lamy, Marie Dubus, Hugo Thenint

*Cette évaluation est cofinancée par l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)*

L'évaluation ex-ante des instruments financiers sollicitant un cofinancement des FESI est une obligation préalable à leur programmation par les autorités de gestion. **La présente étude vise à définir la stratégie d'ingénierie financière qui sera conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine sur la période 2021-2027 en tenant compte des priorités politiques nouvelles, des spécificités du territoire et des possibilités ouvertes par les nouveaux programmes.**

Elle permet donc non seulement de remplir la condition ex-ante de mobilisation des instruments financiers dans la programmation européenne, mais aussi d'étayer les conditions d'une mobilisation efficiente et performante des programmes (FEDER, FSE+, FEADER, FEAMP) dont la Région est Autorité de Gestion en totalité ou en partie, en fléchissant la part réservée à l'ingénierie financière sur des outils précis et en décrivant le fonctionnement attendu de ces outils.

Dans ce contexte, la Région, en tant qu'Autorité de Gestion des programmes envisage d'utiliser **plus largement les FESI sous forme d'instruments financiers** tant pour le financement des entreprises (création/reprise, croissance tant pour l'innovation, la compétitivité des entreprises incluant la digitalisation des entreprises<sup>1</sup>) que pour le financement de la transition énergétique.

Pour rappel, le champ de l'étude concerne les thématiques identifiées dans les programmes régionaux pour lesquelles est ouverte la possibilité de financement sous la forme d'instruments financiers à destination des entreprises. La phase de cadrage de l'étude en a précisé les périmètres et nous avons conduit des investigations différenciées en fonction des enjeux énoncés par la Région. Les thématiques couvertes par l'étude sont donc les suivantes :

- Economie et Développement des PME
- Innovation
- Energies renouvelables
- Efficacité énergétique du bâti (privé et public)
- Agriculture et bois
- Pêche et aquaculture

48 entretiens sur 61 sollicitations de l'écosystème de l'offre et la demande de financement en Région Nouvelle-Aquitaine, ont permis d'objectiver et préciser les carences de marché et pistes d'intervention régionale. 4 ateliers thématiques avec les acteurs de l'écosystème ont également été menés afin de valider les diagnostics et les pistes d'intervention régionale à poursuivre (économie, innovation, transition écologique, agriculture/bois/pêche).

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales identifiées en mars 2021. **En vert** sont identifiées les carences pour lesquelles l'évaluation ex-ante des instruments financiers ouvre la possibilité d'une intervention régionale et **en bleu**, les carences pour lesquelles **les FESI peuvent être mobilisés** dans le cadre de cette intervention régionale. Les carences de marché restées en blanc ne demandent pas d'intervention régionale via des instruments financiers.

---

<sup>1</sup> Devenue essentielle depuis la crise COVID-19

Tableau 1 Synthèse des défaillances de marché

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État <sup>2</sup>
Economie	Création des commerces, sociétés de services, artisanat	Offre privée faible (BA, crowdfunding, banque) sur des tickets de 3 à 50K€	Plateformes locales Réseau Entreprendre France Active	Prêt d'honneur (PH), Prêts participatifs, Garantie	Soutien à la création d'entreprise	Possible, non préconisé par l'EEA IF	<ul style="list-style-type: none"> <li>De minimis OU</li> <li>Jeunes pousses si cela est possible (l'entreprise doit être immatriculée) et si besoin de dé plafonner l'aide. Art 22§3 point 1), b) et c)</li> </ul>
Economie	Création pour des entrepreneurs les plus éloignés du marché de l'emploi	Le secteur privé ne finance que peu ce segment, tickets de 3 à 10K€	ADIE	Microcrédit Prêts	Soutien à la création d'entreprises	Possible mais non préconisée par l'EEA IF	De minimis
Economie	Petit capital développement des TPE	Faiblesse de l'offre sur les tickets entre 5k€ et 150k€ pour des TPE visant le développement PME	Prêts d'honneur des plateformes d'initiative locale	Fonds propres Quasi-fonds propres	Développement des entreprises	Préconisée par l'EEA IF	Pari-passu
Economie	Soutien au financement bancaire du développement des PME	Potentielle frilosité de l'intervention bancaire en post-PGE face à des bilans dégradés (ticket entre 0 et	Conjoncturels (PGE) et structurels (FRG Bpifrance)	Garantie	Consolidation des entreprises	Préconisé par l'EEA IF	ESB, de minimis ou jeunes pousses

<sup>2</sup> Éléments concernant le Règlement général d'exemption par catégories (RGEC) et Lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques.

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État <sup>2</sup>
		15M€ en fonction des cibles)					
Economie	Entreprises en retournement, mutations défensives TPE/PME	Tickets entre 150K et 800K€ ne sont pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut risque	Unité entreprises en retournement Fonds en cours de développement	Fonds propres Quasi-fonds propres Subventions Dettes (financement CT, lease-back)	Consolidation des entreprises	Non préconisé par l'EEA IF	Impossibilité d'intervenir auprès d'entreprises en difficultés au sens européen Pari-passu
Economie	Financement des investissements à mettre en place suite à des transmissions	Tickets de 150K à 3M€ comblés en partie par les acteurs privés	Garantie Bpifrance Fonds régionaux (NACI, IRDI, ACI, PCE...)	Garantie Fonds propres	Maintien des entreprises sur le territoire	Préconisé par l'EEA IF	Fond Pari passu ou intervenant en pari-passu ou de minimis
Economie	Financement des investissements et fonds de roulement des PME	Tickets de 500K€ à 3M€ en fonction des cibles	NACO Fonds Relance Nouvelle-Aquitaine Irdi Impulsion	Fonds propres Quasi-fonds propres	Consolidation des entreprises	Préconisé par l'EEA IF	Pari-passu
Economie	Développement du haut de bilan pour les structures de l'ESS	Insuffisance et inadéquation de l'offre en fonds propres pour les structures de l'ESS	France Active URSCOP	Fonds propres Quasi-fonds propres (prêt participatif, fonds patients)	SRDEII, feuille de route NeoTerra	Difficile	Fond intervenant en pari-passu ou pari-passu ab initio. OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a,b,c) §10 a,b,c OU Une intervention jeune pousse 22§3 pt c) OU De minimis
Innovation	Innovation – porteurs de projets	Tickets de 15 à 50K€ - voire jusqu'à 150K€	Couvert par les subventions régionales et les	Subvention	Soutien à l'innovation dans les PME	Préconisée par l'EEA IF	De minimis

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État <sup>2</sup>
		pour des projets en incubation	différents outils Bpifrance	Avances remboursables Prêts d'honneur			
Innovation	Financement des entreprises innovantes en amorçage/création	Tickets en amorçage/création entre 150K et 3M€, non couverte par le secteur privé  Demande soutenue des entreprises en la matière et des incubateurs	NACO Nouvelle-Aquitaine Amorçage Irdinov NAEH	Fonds propres Quasi-fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	Préconisée par l'EEA IF	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c . Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c) OU Eu égard au montant, de minimis 200K€
Innovation	Financement des entreprises innovantes en post-amorçage	Tickets en post-amorçage entre 100K et 3M€ cumulé sur plusieurs tours difficilement financé par le secteur privé	NACO ACI Nouvelle-Aquitaine Amorçage Aélis Inno	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a,

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État <sup>2</sup>
							b, c, 21§6 (investissements de suivi). Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c)
Innovation	Financement de l'amorçage technologique risqué (innovation de rupture, biotechs deep tech) et start-ups d'envergure industrielle	Absence de présence d'un fonds d'amorçage risqué proposant des tickets importants (5M€ plutôt que 2-3M€ dès les premiers tours)	Aquiti en cours de développement d'un fonds d'amorçage venture de 60M€ Plan Deeptech Bpifrance	Fonds propres	S3 et soutien régional aux filières stratégiques	Préconisé par l'EEA IF, en tenant compte tenu de la volumétrie (potentiellement à couvrir au niveau national, voir Bpifrance)	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c . Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation capitaux privés > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c)

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État <sup>2</sup>
Innovation	Financement de la trésorerie de bridge en amorçage/post-amorçage	Difficile couverture des tensions de trésorerie des entreprises en cours de levée de fonds, dont le bouclage est parfois long, avec des petits tickets	Prêt participatif d'amorçage Bpifrance	Quasi-fonds propres Garantie du PPA Bpifrance	S3, soutien à l'innovation	Préconisée par l'EEA IF	Pari-passu ou jeunes pousses
Innovation	Opération de financement de l'innovation dans les entreprises matures	Insuffisance de fonds privés pour soutenir les projets d'innovation dans les entreprises	Prêts Bpifrance Fonds propres régionaux (NACI, ACI, PCE)	Prêts Fonds propres	Soutien à l'innovation, S3	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fond pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fond reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c, 21§6 (investissements de suivi). Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu tx de participation > OU De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire régional	Difficultés de financement des gros projets de méthanisation portés par des collectifs d'agriculteurs (offre faible en fonds propres autour de 700K et 750K€ par projet)	TerraEnergies ADEME Investissement	Intervention en fonds propres Garantie de prêts bancaires	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Possible, préconisée par l'EEA IF	Pari-passu ou RGECE ou de minimis ou jeunes pousses
Transition énergétique et environnementale	Financement de la production d'énergies	Difficile financement des projets non éligibles à la CRE	-	Garantie d'achat (pas un instrument	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Non préconisé par l'EEA et impossible à	Pari-passu ou RGECE ou de minimis ou jeunes pousses

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État <sup>2</sup>
	renouvelables sur le territoire régional	dans le cadre de PPA (Power Purchasing Agreements)		financier au sens européen)		financer par des FESI	
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti tertiaire public	Difficile financement des études amont et de l'ingénierie technique et financière	ACTEE FAIRE France Relance	Subventions	Atteinte des objectifs régionaux en matière d'efficacité énergétique	Non préconisé par l'EEA	SIEG ou De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti résidentiel social	Financement des travaux « annexes » aux rénovation énergétique difficilement finançables	-	Avances remboursables	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisé par l'EEA	SIEG ou De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti résidentiel social	Déficit de fonds propres des bailleurs sociaux	-	Plusieurs pistes ont été envisagées mais néanmoins aucune ne semble tangible, à creuser	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisé par l'EEA IF	SIEG ou De minimis
Transition énergétique et environnement	Financement de la rénovation de la rénovation énergétique du petit tertiaire privé (inférieur à 1000m <sup>2</sup> )	Difficulté de financement des travaux de rénovation énergétique par les PME	CEE	Prêt à taux bonifié Garantie bancaire	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisé par l'EEA IF	De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti privé	Difficulté de financement du reste à charge pour les copropriétés lors des opérations de	-	Prêt à taux bonifié Garantie bancaire	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Préconisé par l'EEA IF	De minimis

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État <sup>2</sup>
		rénovation énergétique					
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti privé	Difficulté de financement du reste à charge pour les propriétaires de maisons individuelles lors des opérations de rénovation énergétique	-	Prêt à taux bonifié Garantie bancaire	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Préconisé par l'EEA IF	De minimis
Transition énergétique et environnementale	Financement de la rénovation énergétique du bâti privé	Difficile financement du reste à charge des travaux de rénovation privés	CARTEE	Avance remboursable	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	Non préconisée par l'EEA IF	De minimis
Agriculture/ forêt / aquaculture	Installation/reprise	Ticket de 20K à 50K€ et volume d'opérations en augmentation	Prêt d'honneur agriculture et aquaculture	Augmentation du plafond et différé (sous conditions), voir élargissement à la filière bois	Renouvellement des générations et lutte contre la déprise foncière Nécessité de surveiller d'éventuelle initiative nationale (combinaison DJA + PH)	Possible reconduction (fin 2022) mais à sécuriser	De minimis (plusieurs)
Agriculture	Installation/reprise	Accès au foncier sans acquisition immédiate	Outils de stockage et portage SAFER	Stockage et portage renforcé (montants et échéances)	Lutte contre la déprise agricole et accaparement des terres	Possible FEADER (foncier éligible dans le cas d'acquisition par des jeunes agriculteurs)	De minimis?
Agriculture et forêt	Investissement	À ce stade résolu	Garantie Alter'NA	Reconduction de la Garantie Alter'NA avec éventuel aménagements	Modernisation, transition et diversification des secteurs	Reconduction en 2025 avec du FEADER	De minimis

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du programme	Aides d'État <sup>2</sup>
Pêche & Aquaculture	Reprise et investissement	Accès au crédit bancaire (moins de 500K€)	Aucun	Garantie	Modernisation et conversion écologique	Mobilisation FEAMPA compliquée, surtout sur la pêche	De minimis?
Filière bois	Modernisation et reprise petites scieries	Accès au crédit bancaire (moins de 300K€)	Aucun (sauf FRG Bpifrance)	Garantie	Développement de la filière bois (hausse VA) et renouvellement des générations	Peu opportune du fait de la faible volumétrie potentielle	De minimis

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite apporter une réponse aux défaillances de marché ou situations de financement sous-optimales constatées, si et seulement si elle s'inscrit dans la mise en œuvre de ses ambitions de développement économique et de transition énergétique telles qu'énoncées dans ses schémas régionaux (SRADETT, SRDEII), et en respect d'un certain nombre de critères développés dans ce chapitre. L'investissement régional se fera sur fonds propres de la région, sur les fonds d'autres acteurs publics dont les collectivités locales, et parfois via des ressources FESI lorsque leur additionnalité est démontrée.

Ainsi, des outils financiers ont été identifiés en réponse à ces défaillances de marché, et le périmètre de l'investissement régional dans ses outils a été calibré. Une stratégie d'intervention régionale spécifique au FESI a été développée se déclinant autour de :

- La pérennisation d'instruments existants ;
- L'évolution d'instruments pour couvrir les situations de financement sous-optimales ;
- La création d'outils pour couvrir les carences de marché.

Le scénario se dégageant de ces pistes est celui d'une utilisation accrue des instruments financiers afin de :

- **Soutenir la compétitivité des entreprises** de la Région Nouvelle-Aquitaine en sortie de crise, en apportant des fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation et une garantie accrue en sortie de PGE ;
  - En apportant des fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation, notamment via les dotations d'un fonds de capital et d'un fonds en prêts participatifs. Les volumétries proposées posent des hypothèses réalistes à date, pouvant être remises en question au cours des prochaines années, en fonction de la reprise économique à l'issue de la crise sanitaire de 2020-2021
  - En maintenant et en renforçant le soutien existant aux filières agricoles/aquacoles/bois-forêts, notamment l'installation (prêt d'honneur, garantie Alter'NA)
- Continuer de faire de la Région Nouvelle-Aquitaine un **territoire attractif pour l'innovation**, en intensifiant les fonds de création/amorçage
  - En maintenant l'intervention en fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises innovantes en amorçage/post-amorçage, actuellement portée par NACO et Nouvelle-Aquitaine Amorçage pour le prêt d'honneur innovation
- Accélérer la **transition écologique et énergétique du territoire** en apportant des fonds propres aux sociétés porteuses de projets d'énergies renouvelables et soutenant la réhabilitation du foncier dans une optique de compétitivité
  - En développant le financement des projets de méthanisation via l'apport de fonds propres (actuellement possibles par TerraEnergie)
  - En intensifiant la rénovation énergétique du bâti privé par le financement d'un fonds de prêt bonifié de type éco-PTZ.

Les outils sont présentés dans le Tableau ci-dessous qui explicite les défaillances de marché couverte par ces instruments et le périmètre précis de l'intervention régionale

Concernant les outils abondés par les FESI au cours de la période 14-20 les évolutions suivantes sont préconisées :

- le prêt d'honneur à destination des plateformes Initiative ne serait abondé avec des FESI que sur le volet agricole, et les volets création et développement des PME abondés sur fonds régionaux (intervention 10);
- NACO, actuellement positionné sur la création/amorçage/développement/transmission généraliste, à dominante innovation, sera réabondé au cours de la prochaine programmation, avec une clarification des poches destinées aux interventions 2 et 4 ;
- La garantie Alter'NA seraient réabondée avec du FEADER, au regard de l'élargissement de son périmètre d'intervention (exploitation forestière, petites installations ENR...) et de la dynamique d'engagement ces prochaines années.

Tableau 2 Périmètre de l'intervention régionale via les instruments financiers avec FESI

A noter qu'il n'a pas été identifié à ce stade de besoin de mobilisation du FSE en instruments financiers pour la période 2021-2027.

Intervention régionale préconisée	Option opérationnelle	Tickets	Explications	Volumétrie totale du Fonds	Volumétrie REACT EU 2014-2020	Volumétrie FESI 2021-2027
<i>Volet 1 : Compétitivité des TPE/PME</i>					M€	M€
<p><b>1. Intervention en fonds propres et quasi-fonds propres à destination des TPE/PME suite à la crise sanitaire</b> <i>(majorité d'interventions en quasi-fonds propres, à destination des TPE et petites PME)</i></p>	<p><b>Création d'un outil fonds propres et quasi-fonds propres à destination des TPE/PME</b></p>	<p>15k-2M€</p>	<p><b>Raison d'être</b> : soutenir les TPE dans leur changement d'échelle et les PME au bilan dégradé en besoin de fonds propres à l'issue de la crise sanitaire  <b>Temporalité</b> : A l'issue du PGE et en fonction des mesures gouvernementales (a priori début 2022)  <b>Articulation</b> : complémentaire des interventions classiques de NACO et des fonds relance (Nouvelle Aquitaine Relance, Irdi Impulsion)  <b>Type d'intervention</b> : Pari-passu par opération  <b>Investisseurs</b> : FEDER/Région ;  <b>Porteurs</b> : gestionnaire de fonds  <b>Co-financement FEDER</b> : jusqu'à 100% FEDER</p>	<p>Besoin estimé de recapitalisation de 1,5Md€ des PME et ETI sur la Région soit 750M€ pour les TPE et petites PME.  Besoin pouvant être couvert en partie (16%) par des interventions en quasi-fonds propres, par exemple de type prêts participatifs : <b>120M€</b>  Pouvant être couvert pour tiers par l'intervention du secteur public en anticipant un effet levier x2 sur le secteur privé : <b>40M€ de fonds publics,</b></p>	N/A	40M€
<p><b>2. Intervention en fonds propres à destination des PME</b> <i>(prolongation de l'intervention actuelle.)</i></p>	<p><b>Abondement d'un fonds de co-investissement en fonds propres ou quasi fonds propres à destination des PME traditionnelles</b></p>	<p>100K-3M€</p>	<p><b>Raison d'être</b> : soutenir le segment du petit capital développement et couvrir les besoins régionaux des PME en fonds propres  <b>Temporalité</b> : A l'issue du PGE et en fonction des mesures gouvernementale (a priori début 2022)  <b>Articulation</b> : complémentaires avec les actions régionales au sein de NACO, Nouvelle-Aquitaine Relance et Irdi Impulsion</p>	<p>Besoin estimé de recapitalisation de 1,5Md€ des PME et ETI sur la Région soit 750M€ pour les TPE et petites PME.  Besoin pouvant être couvert en partie (50%) par des interventions en fonds propres : 400M€.  Il est possible d'estimer qu'une partie de ces</p>	10M€	40M€

			<p><b>Type d'intervention</b> : Pari-passu par opération</p> <p><b>Investisseurs</b> : FEDER/Région ; partenaires privés</p> <p><b>Porteurs</b> : gestionnaire de fonds</p> <p><b>Co-financement FEDER</b> : jusqu'à 100% FEDER</p>	<p>besoins sera pris en charge par les fonds privés régionaux (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne...) et qu'un besoin d'un fonds public additionnel sera nécessaire pour un quart du besoin : 100M€. En pari-passu à 50% cela représente <b>50M€ de fonds FEDER.</b></p>		
<p><b>3. Intervention de soutien à la dette de trésorerie et d'investissement des PME</b></p>	<p><b>Abondement d'un fonds de garantie FEDER</b></p>	<p><b>100K€-2M€</b></p>	<p><b>Raison d'être</b> : maintenir les capacités d'endettement des entreprises aux bilans dégradés par la crise sanitaire et soutenir l'investissement et le développement des PME régionales</p> <p><b>Temporalité</b> : A l'issue du PGE etn en fonction des mesures gouvernementales</p> <p><b>Articulation</b> : complémentaire à l'offre de garantie de Bpifrance, de France Active et de la SIAGI</p> <p><b>Type d'intervention</b> : De minimis</p> <p><b>Investisseurs</b> : FEDER/Région</p> <p><b>Porteurs</b> : Banque publique, gestionnaire de fonds</p>	<p>En Nouvelle-Aquitaine, 1,5Md€ de PGE financés pour des entreprises cotées 5+ par la Banque de France. Besoin de garantie à anticiper pour un volume d'environ 10% de ces prêts, soit 150M€. Avec un effet levier de 15, fonds de garantie de 10M€</p>	N/A	10M€
<i>Volet 2 : Innovation</i>					M€	M€
<p><b>4. Intervention en soutien à l'émergence des projets innovants</b></p>	<p>Abondement d'un fonds de prêts d'honneur innovation</p>	<p><b>15-150K€</b></p>	<p><b>Raison d'être</b> : Faciliter l'émergence de projets innovants et le recyclage des fonds publics investis sur cette thématique</p> <p><b>Temporalité</b> : Dès 2021</p> <p><b>Articulation</b> : Avec les outils Bpifrance et les subventions existantes</p> <p><b>Type d'intervention</b> : De minimis</p> <p><b>Investisseurs</b> : FEDER/Région, partenaires privés</p> <p><b>Porteurs</b> : Gestionnaire de fonds</p> <p><b>Co-financement FEDER</b> : 100% FEDER</p>	<p>Accompagnement d'une quarantaine de start-ups par an pour un ticket moyen de 100K€ : <b>10M€ de besoin de financement sur la période 2021-2027</b></p> <p>Fonds actuel fonctionnant bien, avec jusqu'à 10% de taux de casse sur ce segment : 1M€ à refinancer sur la période pour garder le même niveau d'activité.</p>	N/A	5M€

				<p>En raison de la sélectivité du fonds, une partie des besoins n'est actuellement pas couverte. <b>Une hausse de 30% de l'activité du fonds peut-être envisagée, nécessitant un financement initial de 4M€</b> (hypothèses de projection de 15 dossiers supplémentaires par an, avec 10% de taux de casse et un remboursement sur 5 ans)</p> <p><b>Afin de financer ces deux besoins (pérennisation de l'activité actuelle et financement de prêts supplémentaires), 5M€ sont nécessaires.</b></p>		
<p><b>5. Intervention sur l'amorçage et le post-amorçage</b></p>	<p>Consolidation du fonds régional de co-investissement en amorçage et post-amorçage (capital risque)</p> <p>Intervention en fonds propres et quasi fonds propres</p>	<p><b>100K€-3M€</b></p>	<p><b>Raison d'être</b> : Maintenir dans le temps le niveau d'investissement dans les start-ups innovantes régionales dans les phases d'amorçage et post-amorçage et accompagner le rythme des créations</p> <p><b>Temporalité</b> : A l'issue des fonds ReactEU</p> <p><b>Articulation</b> : complémentaire à l'offre régionale de financements en fonds propres (ACI, PCE...)</p> <p><b>Porteurs</b> : Gestionnaire de fonds</p> <p><b>Co-financement FEDER</b> : 100% FEDER</p>	<p>Fonds actuel NACO finançant déjà l'innovation mais avec un besoin accru.</p> <p>2/3 de NACO sont aujourd'hui à destination de l'innovation, soit un besoin spécifique à l'innovation de <b>25M€</b>.</p>	<p>7.5M€</p>	<p>25M€</p>
Volet 3 : Soutenir la transition énergétique et environnementale						
<p><b>6. Intervention à destination des projets de méthanisation</b></p>	<p><b>Création ou abondement d'un fonds d'investissement en fonds propres auprès des projets de méthanisation</b></p>	<p><b>500K€-3M€</b></p>	<p><b>Raisons d'être</b> : Soutenir l'émergence de projets de méthanisation sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine et renforcer leur soutenabilité par l'apport de fonds propres</p> <p><b>Temporalité</b> : Dès 2022</p>	<p>Une quinzaine de projets ont été identifiés comme matures sur la période 2021-2027 en besoin de financement, dont 8 devraient pouvoir être accompagnés (pour un ticket moyen de 1,5M€). Le</p>	<p>N/A</p>	<p>6M€</p>

			<p><b>Articulation :</b> TerraEnergie, garantie Alter'NA</p> <p><b>Type d'intervention :</b> Pari-passu ab initio</p> <p><b>Investisseurs :</b> FEDER/Région, partenaires privés</p> <p><b>Porteurs :</b> Gestionnaire de fonds</p> <p><b>Co-financement FEDER :</b> 100% FEDER</p>	<p>besoin moyen est de 8M€ pour lequel un apport de fonds propres de l'ordre de 10% apparaît nécessaire, soit <b>12M€ sur la totalité des projets. En pari-passu le fonds devra intégrer 6M€ de fonds publics</b></p>		
<p><b>7. Soutenir la massification des opérations de rénovation énergétique du bâti privé : copropriétés et maisons individuelles</b></p>	<p><b>Abondement d'un fonds de prêt bonifié de type éco-prêt à taux zéro</b></p>	<p><b>Coût moyen des travaux 25K€/logements</b></p>	<p><b>Raison d'être :</b> Offrir une solution de portage aux propriétaires ne parvenant pas à rénover leurs biens et mobiliser le capital privé dans une solution de tiers-financement. Développer une expertise et un effet de masse permettant d'atteindre une rentabilité à long-terme dans les opérations de rénovation énergétique et répondre aux besoins d'appui en ingénierie technique des collectivités territoires</p> <p><b>Temporalité :</b> A partir de 2023</p> <p><b>Articulation avec d'autres outils :</b> SEM régionales, plan France Relance</p>	<p>En considérant un montant moyen de travaux de 24 000 €, et un montant moyen du tiers-financement de 19 500€, les besoins pour accompagner 500 logements par an<sup>3</sup> sont de 9,7 M€/an soit 39 M€ pour 4 ans</p>	N/A	Jusqu'à 39M€
Volet 4 : Agriculture, forêt-bois et pêche						
<p><b>8. Prêts d'honneur transmission reprise &amp; agriculture aquaculture</b></p>	<p>Montée en puissance du dispositif PH existant via une meilleure couverture géographique, part de plus en plus importante des non éligibles à la DJA et potentiel d'augmentation du ticket (cas particuliers)</p>	<p>5 à 40 K€ par projet (voire possibilité d'aller jusqu'à 50 K€ pour certains projets)</p>	<p><b>Raison d'être :</b> renouvellement des générations et lutte contre la déprise</p> <p><b>Temporalité :</b> renouvellement 2023 et relance de marché (si ajustements significatifs géographiques, cf. Mobilisation du FEDER sur l'ensemble de la Région)</p> <p><b>Articulation :</b> DJA et autres aides FEADER et FEAMP</p> <p><b>Type d'intervention :</b> Prêt d'honneur</p> <p><b>Investisseurs :</b> FEDER/Région ;</p>	<p>20M€ sur 5 ans (minimum de 200 dossiers par an à 15-20K€)</p> <p><b>Un réinvestissement de 12M€</b> injectés dans l'instrument sur la période accueil au fur et à mesure des sorties des premières entreprises investies</p> <p><b>Un abondement supplémentaire de 8M€</b></p>	N/A	8 M€

<sup>3</sup> Estimations à partir du CERC, La rénovation énergétique des logements, bilan année 2019

			<p><b>Co-investisseurs dans les entreprises :</b> banque et autres organismes de financement (y.c. associatif)  <b>Porteurs :</b> intermédiaire (Initiative, Bpifrance...)  <b>Co-financement FESI :</b> à sécuriser. La mobilisation du FEADER pose des questions supplémentaires (éligibilité restreinte)</p>	<p><b>dont les premiers décaissements sont à prévoir dès fin 2022</b> (jusqu'à 100% de FESI possible).</p>		
<p><b>9. Accès au crédit bancaire pour les filières agro et forêt-bois</b></p>	<p>Reconduite du dispositif de garantie Alter'NA</p>		<p><b>Raison d'être :</b> modernisation, conversion et diversification des filières agro et bois  <b>Temporalité :</b> 2024  <b>Articulation :</b> INAF (si reconduit après 2022)  <b>Type d'intervention :</b> Garantie en première perte  <b>Investisseurs :</b> FEDER/Région ;  <b>Co-investisseurs dans les entreprises :</b> N/A  <b>Porteurs :</b> FEI et banques (fonds de fonds)  <b>Co-financement FESI :</b> FEADER</p>	<p>Environ 40M€ de ressources nécessaires sur 2025-2029 (8M€ par an permettant de couvrir les engagements). Fonds libérés en partie au fur et à mesure de la réduction l'encours actuel. Mais le déploiement très récent de l'outil et durée longue des prêts (&gt;10 ans) nécessite un réabonnement massif dès 2024.</p>	N/A	<p>24M€ (60% des ressources nécessaires)</p>

Il est à souligner l'importance pour la Région de mobiliser les ressources nécessaires et dédiées à l'animation et le suivi de l'intervention régionale via les instruments financiers. En Nouvelle-Aquitaine, cette mobilisation est importante, saluée par l'écosystème et s'incarne par l'équipe dédiée à l'ingénierie financière au sein du Pôle Développement Economique et Environnemental ainsi que dans la création du fonds de fonds régional SNAP.

Cette mobilisation de ressources régionales et ce volontarisme du soutien sous forme d'instruments financiers **fonctionne bien et devrait être reconduit au cours de la prochaine programmation**. Toutefois, il apparaît important, dans le cadre des travaux en cours autour du SRDEII, d'initier une clarification de la stratégie régionale de participation de la Région.

Concernant l'innovation en particulier, le lien entre les prises de participation de la Région et la stratégie régionale d'innovation incarnée par la S3 et le SRDEII doit être formalisé en particulier autour des points suivants :

- l'inscription de la stratégie de participation dans une vision d'ensemble formalisée concernant l'innovation, pouvant être la S3 ou le SRDEII ;
- l'établissement, au-delà de l'objectif de couverture de l'ensemble des segments, d'objectifs clairs régionaux à destination de l'innovation ;
- la clarification des moyens dédiés au soutien de l'innovation et de la compétitivité des PME au sens large et de leur suivi spécifique au sein d'outils généralistes (tels que NACO).

Compte-tenu des pistes d'intervention régionales envisagées et des options de gouvernance proposées par la Commission Européenne pour la gestion des FESI sur les instruments financiers, et afin d'assurer la pérennisation des outils régionaux ayant fait la preuve de leur pertinence et efficacité sur le territoire, **nous proposons la structuration suivante pour les instruments identifiés comme pertinents pour la prochaine programmation**.

Nous proposons également de s'appuyer sur la création récente de la SNAP pour développer une marque régionale « Nouvelle-Aquitaine Financement » dans une optique de clarification et d'amélioration de la lisibilité des interventions régionales à destination de l'écosystème des entreprises.

